



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Fonctionnement: Ain

Question écrite n° 38575

Texte de la question

M Noël Ravassard attire l'attention de M le ministre de l'éducation nationale sur le remplacement des instituteurs absents dans les écoles primaires et maternelles du département de l'Ain. De nombreuses classes restent sans instituteurs, ce qui est très dommageable pour l'instruction des enfants et provoque l'inquiétude des parents. Au moment où il apparaît souhaitable par tous que 74 p 100 d'une classe d'âge obtienne le baccalauréat en l'an 2000, il est aberrant de constater la carence des personnels enseignants du premier degré dans l'Ain. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que ce problème trouve rapidement une solution.

Texte de la réponse

Reponse. - pour participer à une action de formation fait l'objet d'une attention constante de la part du ministère de l'éducation nationale. Cela étant, tous les congés ne peuvent être remplacés en même temps, surtout en période hivernale. Tel a été le cas dans le département de l'Ain où certains congés n'ont pu être remplacés. Il convient de noter cependant que, pour la rentrée 1988, 40 postes ont été attribués à ce département par le recteur de l'académie de Lyon. Ces emplois supplémentaires sont destinés à pallier les difficultés de la prochaine rentrée, notamment dans le domaine du remplacement des maîtres indisponibles : la situation devrait donc s'améliorer dans l'Ain.

Données clés

Auteur : [M. Ravassard Noël](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38575

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1340

Réponse publiée le : 9 mai 1988, page 2040